



POSITION DU FORUM DES JEUNES EN VUE DE L'UNEA-6

1 INTRODUCTION

La sixième session de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement, mieux connue sous le nom d'UNEA (ou ANUE en français), aura lieu du 26 février au 1er mars 2024 à Nairobi au Kenya, au siège du PNUE, Programme des Nations unies pour l'environnement.

L'assemblée est précédée d'une réunion du Comité des représentants permanents et d'une Assemblée de la jeunesse pour l'environnement.

L'UNEA est l'organe décisionnel le plus élevé qui existe en termes d'environnement. Cette année, l'UNEA porte principalement sur la résolution de la triple crise planétaire, qui comprend le changement climatique, la perte de nature et de biodiversité, et les pollutions.

Le Forum des Jeunes, via son mandat de Délégué-e ONU pour le développement durable, permet à un.e jeune de représenter la voix des jeunes belges francophones au sein de la délégation belge, particulièrement importante cette année, au vu de la Présidence belge au Conseil de l'UE. Cette année, Eloïse Tuerlinckx remplira ce rôle. Sa participation à cet événement se place dans la continuité du travail de plaidoyer mené par le Forum des Jeunes, notamment à la COP 28 à Dubaï, et à l'Assemblée Générale des Nations Unies à New-York.

Le présent document précise la position et les priorités principales défendues par le Forum des Jeunes lors de l'UNEA-6.

Si les pages suivantes reprennent des dossiers sur des thématiques plus précises, avant toute chose, ce que la jeunesse réclame, ce sont des actions fortes et efficaces. Nous demandons aux décideurs et décideuses de prendre leur responsabilité et d'implémenter des résolutions porteuses de changement positif, œuvrant à une planète viable pour tous et toutes.

2 UNE JUSTICE CLIMATIQUE ET SOCIALE

La justice climatique peut être définie comme le fait de garantir à tous les individus et les peuples, indépendamment de leur lieu de résidence ou de leur statut socio-économique, une jouissance équitable de l'environnement. Cela passe notamment par le fait de contribuer de manière équitable à la résolution de la crise climatique, mais aussi à protéger les écosystèmes pour que chacun vive dans un environnement sain. Cela signifie donc que les actions prises pour faire face au changement climatique ne doivent pas aggraver les inégalités existantes ni créer de nouvelles disparités.

Une série d'inégalités entoure la crise climatique à laquelle nous sommes confrontés. D'une part, il y a une **responsabilité inégale entre les pays mais aussi entre les individus** qui y habitent : les pays du monde ont contribué et continuent de contribuer de manière très différente aux émissions de gaz atmosphériques.

D'autre part, il y a une **répartition inégale des conséquences** de ces émissions. Le changement climatique affecte les sociétés dans des conditions très différentes². Selon le pays touché, sa richesse, ses infrastructures, son niveau d'éducation, et l'état de santé de sa population, les dégâts seront très variables. De même, **au sein d'un même pays, les populations ne seront pas affectées de la même manière**, dû aux inégalités structurelles qui existent et persistent. Les systèmes de discrimination qui sont déjà en place dans nos sociétés se trouvent exacerbés en temps de crise et les inégalités sont dès lors renforcées.

Plusieurs groupes sont identifiés comme plus vulnérables au changement climatique. C'est notamment le cas des femmes : à chaque crise, les droits des femmes reculent. De par leur position et leurs rôles dans la société, les femmes sont davantage touchées que les hommes par le changement climatique, que ce soit en termes de santé, d'alimentation, d'accès aux ressources, de migration et d'accès aux droits sexuels et reproductifs³.

Les personnes précarisées sont généralement plus impactées par les effets du changement climatique car elles ne disposent pas des moyens financiers facilitant l'adaptation et habitent souvent dans les zones les plus polluées. Il est donc urgent que les mesures mises en place pour le climat et l'environnement soient **équitable**s plutôt qu'égalitaires, qu'elles soient adaptées aux besoins des différentes catégories de la population, et ne provoquent pas la paupérisation des populations déjà fragilisées par notre système économique.

Une attention particulière doit également être portée au néocolonialisme, concept qui peut-être défini comme une nouvelle forme de domination économique sur les anciennes colonies devenues indépendantes. Cette domination est basée sur des accords d'échange se focalisant sur l'export de matières premières et sur l'exploitation de certaines ressources (extractivisme) au bénéfice des pays dit du Nord.

Enfin, les changements climatiques constituent également un défi majeur dans le respect des droits des enfants et des jeunes. D'une part, les enfants et les jeunes sont directement exposé·e·s aux impacts physiques, tels que les sécheresses, les inondations et les vagues de chaleur, du fait de leur vulnérabilité physique accrue par leur jeune âge. D'autre part, les enfants subissent également des conséquences indirectes, telles que la fermeture des écoles et les discriminations liées au genre, résultant des répercussions des changements climatiques. L'éducation à l'environnement joue un rôle crucial, notamment en les sensibilisant dès leur plus jeune âge aux causes, aux conséquences et aux actions à entreprendre pour lutter contre la crise climatique.

1. Justice climatique - CCFD-Terre Solidaire. (s. d.). CCFD-Terre Solidaire. <https://ccfd-teresolidaire.org/dossier/justice-climatique/>

2. Pour aller plus loin sur ce sujet, lire ce rapport : Global Climate Risk Index 2021. (s. d.). Startseite | Germanwatch e.V. <https://www.germanwatch.org/en/19777>

3. The link between climate change and sexual and reproductive health and rights. (2021, janvier). An Unwavering Advocate for Girls and Women – Women Deliver. <https://womendeliver.org/wp-content/uploads/2021/02/Climate-Change-Report.pdf>

En effet, de (trop) nombreux jeunes estiment ne pas être assez informé·e·s sur les enjeux environnementaux et estiment que ceux-ci devraient être davantage abordés dans le cadre du cursus scolaire⁴. Comme le souligne l'UNICEF⁵, cette éducation permet aux jeunes d'acquérir des connaissances et des compétences pour faire face aux conséquences du changement climatique, ainsi que de mieux appréhender l'interdépendance des différentes crises auxquelles nous

sommes confronté·e·s. Une approche systémique et holistique renforcerait d'ailleurs leur esprit critique. Cela leur donnerait des leviers pour devenir des actrices et acteurs de changement et pour contribuer, par exemple, à l'élaboration de politiques sur le changement climatique⁶.

RECOMMANDATIONS :

- Prendre des mesures climatiques ambitieuses, inclusives et démocratiques, prenant en compte les réalités de différents groupes plus vulnérables face aux changements climatiques et aux crises qui y sont liées.
- Reconnaître que les pays dits développés ont une plus grande responsabilité dans la lutte contre le réchauffement climatique, que ce soit en termes de réduction des émissions, d'assistance financière, ou encore de partage de connaissances.
- Introduire et développer l'éducation à l'environnement pour fournir aux jeunes les outils nécessaires pour comprendre les enjeux et participer activement au monde d'aujourd'hui et de demain.

4. Selon l'Avis officiel du Forum des Jeunes "L'éducation en question : quelle place pour l'environnement ?" (2023), 91% des répondant·e·s du Forum des Jeunes estiment que l'éducation à l'environnement devrait davantage être abordée dans le cadre du cursus scolaire.

5. A pending task : 5 reasons why we need environmental education. (2022, 18 juillet). UNICEF. <https://www.unicef.org/lac/en/stories/a-pending-task-5-reasons-why-we-need-environmental-education>

6. Position du Forum des Jeunes en vue de la COP28. (2023, novembre). Forum des Jeunes. <https://forumdesjeunes.be/wp-content/uploads/2023/11/Plaidoyer-COP28-Forum-des-Jeunes.pdf>

3 DES OCÉANS DURABLES

L'Océan⁷ représente 71% de la surface de la planète et 98% de son volume habitable⁸. Il est considéré comme un des principaux réservoirs de la biodiversité et représente à lui seul plus de 90% des espaces habitables de la planète. Si actuellement "seules" 250.000 espèces ont été identifiées dans l'océan, on estime que ce chiffre pourrait facilement monter à un million⁹. Les océans fournissent par ailleurs de nombreuses ressources indispensables à la vie de milliards d'humains: 600 millions de personnes vivent le long des littoraux, et plus de 3,5 milliards de personnes dépendent des océans pour leur subsistance¹⁰.

a. Quels sont les enjeux ?

L'acidification des océans

L'Océan a un rôle majeur dans le ralentissement du changement climatique par ses fonctions de thermorégulation et d'absorption du dioxyde de carbone: celui-ci piège près de la moitié de nos émissions de CO₂ annuelles. Cette absorption de CO₂ par l'Océan a cependant des conséquences très néfastes puisqu'il s'ensuit une réaction chimique qui l'acidifie. Cette acidification impacte directement les écosystèmes marins, dont les coraux, qui pourraient avoir disparu d'ici 2050 si des solutions ne sont pas trouvées pour les préserver.

La pêche industrielle

Le réchauffement climatique n'est malheureusement pas la seule menace qui pèse sur nos océans et leur biodiversité. La pêche en est une autre, et non des moindres. Selon l'IPBES¹¹, il s'agirait en fait de l'activité ayant eu le plus d'impact sur les écosystèmes marins durant les 50 dernières années. Sans surprise, la pêche industrielle est ici la première responsable à cause du manque de sélectivité dans leurs pratiques. 93%, c'est la part estimée de rejets de prises accessoires (poissons/mammifères non désirés) des chalutiers de fond par rapport à toute la flotte de pêche européenne¹².

Cela s'ajoute à leur consommation en gasoil trois fois plus importante que pour le reste de la flotte, ainsi qu'à leur responsabilité majeure dans la destruction de l'intégrité physique des habitats marins et le délogement du carbone stocké dans les sédiments marins¹³.

La pêche cible certaines espèces qui sont pourtant essentielles au maintien d'équilibres dans les chaînes trophiques marines. Plusieurs espèces sont dangereusement menacées. Leur sauvegarde nécessite la mise en place d'interdiction ou de limitation stricte afin d'éviter l'effondrement des populations et de favoriser leur reconstruction à l'avenir.

La pollution plastique

On estime que chaque année, 8 millions de tonnes de plastiques sont répandues dans les océans¹⁴, entraînant la destruction de la faune et flore marine, perturbant les équilibres écologiques et affectant la biodiversité des océans. La dégradation de ces plastiques est très lente et ils peuvent persister dans l'environnement pendant des centaines d'années. En plus d'être un danger pour l'écosystème marin, cela a également des impacts sur la santé humaine, car ces microplastiques sont ingérés par les animaux marins et se retrouvent ensuite transférés tout au long de la chaîne alimentaire. Par ailleurs, 10% des déchets que l'on peut trouver dans les océans ont pour origine la pêche¹⁵.

7. Le terme « Océan » comprend toute l'étendue d'eau salée au niveau mondial, c'est-à-dire tous les océans de notre planète. Les scientifiques considèrent plus précis et cohérent d'utiliser le terme Océan global, car tous les océans sont interconnectés et toutes les activités initiées dans les mers et les océans du monde ont un impact sur l'Océan global. (Océan — Géoconfluences. (s. d.). Géoconfluences. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/ocean>)

8. Maribus (2010) World ocean review — Living with the ocean. Hamburg (Germany). 232 p.

9. Paçca Palmer, C. (s. d.). La biodiversité marine et les écosystèmes marins assurent la santé de la planète et le bien-être social. Chroniques ONU. <https://www.un.org/fr/chronicle/article/la-biodiversite-marine-et-les-ecosystemes-marins-assurent-la-sante-de-la-planete-et-le-bien-etre>

10. Pflimlin, E. (2018, 8 juin). Océans : dix chiffres pour résumer les enjeux et les risques. Le Monde. https://www.lemonde.fr/planete/article/2018/06/08/occeans-dix-chiffres-pour-resumer-les-enjeux-et-les-risques_5311528_3244.html

11. IPBES (2019): Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. https://files.ipbes.net/ipbes-web-prod-public-files/2020-02/ipbes_global_assessment_report_summary_for_policymakers_en.pdf

12. Exploring alternatives to Europe's bottom trawl fishing gears. (2022, mai). Seas At Risk. <https://seas-at-risk.org/wp-content/uploads/2022/09/SAR-Oceana-Bottom-trawling-FINAL-2.pdf>

13. Loi sur la restauration de la nature : quel bilan pour l'océan ? - BLOOM Association. (2023, 17 juillet). BLOOM Association. <https://bloomassociation.org/bilan-marin/>

14. Pflimlin, E. (2018, 8 juin). Océans : dix chiffres pour résumer les enjeux et les risques. Le Monde. https://www.lemonde.fr/planete/article/2018/06/08/occeans-dix-chiffres-pour-resumer-les-enjeux-et-les-risques_5311528_3244.html

15. Stop aux engins fantômes : la forme la plus mortelle des débris plastiques marins. WWF. Octobre 2020. Disponible sur https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2022-02/20220221_Rapport_Stop-aux-engins-fantomes_WWFRance-min.pdf

L'extraction minière

L'extraction minière en eau profonde a récemment été au cœur du débat public avec la campagne #stopdeepseamining¹⁶. Les arguments principaux de cette campagne sont les impacts potentiels énormes pour les écosystèmes marins et sur certaines espèces emblématiques comme les baleines, les pieuvres des fonds ou encore les thons. Un autre risque se situe dans la remise en suspension de sédiments de fonds qui risquerait d'affecter la capacité des océans à stocker le dioxyde de carbone. Certaines études vont jusqu'à affirmer que cela pourrait affecter les dynamiques océaniques de stockage de carbone¹⁷. Nous soutenons donc le moratoire qui interdit l'exploitation minière des fonds marins tant que la science ne peut fournir de preuves garantissant qu'elle n'aura pas de lourdes conséquences dans nos mers et océans, aussi bien pour la biodiversité que pour la capacité de stockage de dioxyde de carbone. Nous regrettons que la Belgique ne soutient pas ce moratoire, préconisant plus tôt l'adoption d'une série de conditions, dont un code minier pour l'instant repoussé à 2025. En juin dernier, le Parlement norvégien s'était déclaré en faveur de l'exploitation minière des fonds marins aux alentours de l'archipel de Svalbard. Finalement, le Parlement a donné son feu vert début 2024 pour une exploration de ces fonds, l'exploitation éventuelle fera l'objet d'un nouvel examen par le Parlement, et ce malgré l'immense opposition au projet dû à l'impact sur les écosystèmes et le climat. Nous espérons que l'autorisation d'exploration des fonds marins accordée par le Parlement norvégien restera au stade d'exploration et non d'exploitation. Nous craignons que ce premier pas de la Norvège pousse des pays signataires de la convention des Nations unies sur le droit de la mer à peser sur les négociations en cours.

b. Un début de solution ?

Juin 2023 a marqué un tournant dans le droit de l'Océan: réunis à New York pour une conférence intergouvernementale, les Etats ont adopté à l'unanimité un traité sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, en haute mer, connu sous l'acronyme BBNJ, Marine Biodiversity of Areas Beyond National Jurisdiction. De l'avis de la Belgique, ce texte doit montrer l'engagement de la communauté internationale en faveur d'une gouvernance responsable des océans.

En effet, ce traité BBNJ représente une avancée significative pour l'humanité en renforçant la gouvernance mondiale de l'océan. Il répond aux lacunes existantes et permet de favoriser la coopération avec les organes régionaux de gestion. En établissant un cadre juridique solide, le traité BBNJ permet la mise en place effective d'outils innovants pour une meilleure protection de l'océan.

Le Forum des Jeunes invite les représentant.e.s belges et internationaux.ales à continuer dans cette voie et à prendre les mesures nécessaires à des océans durables, protégeant la qualité de l'eau, la biodiversité de la faune et de la flore, et d'assurer aux populations en dépendant un environnement et des moyens de subsistance sains.

RECOMMANDATIONS :

- Prendre des mesures sur les sources de pollution plastique impactant la qualité de l'eau, la vie dans l'Océan et celles des populations
- Pratiquer une pêche réellement durable, qui met l'accent sur des méthodes de pêche respectueuse plutôt que sur le profit de quelques multinationales.
- Maintenir l'interdiction de l'extraction minière en eaux profondes.
- Veiller à l'implémentation des décisions déjà prises et qui assure la protection et l'utilisation durable de l'Océan. Notamment, traduire les résultats de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les océans en actions concrètes
- Coopérer au niveau international à ces différents objectifs.



Cette position sera portée à la l'UNEA-6 par Eloïse Tuerlinckx, Déléguée ONU pour le Développement durable du Forum des Jeunes.

Contact : sustdev.UN@forumdesjeunes.be

16. Stop deep sea mining - Greenpeace International. (s. d.). Greenpeace International. <https://www.greenpeace.org/international/act/stop-deep-sea-mining/>

17. Lucas, N. (2023, 8 décembre). Exploitation minière en eaux profondes : comment protéger la biodiversité ? National Geographic. <https://www.nationalgeographic.fr/environnement/actualites-occeans-industrie-exploitation-miniere-en-eaux-profondes-comment-protoger-la-biodiversite>